

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2023**  
**COMMUNE DE MAUBERT-FONTAINE**

La réunion a débuté le 7 décembre 2023 à 19h00 sous la présidence du Maire, Monsieur MOUGIN Christian.

**Membres présents :**

Monsieur BRESSY Arnaud  
Monsieur CARBONNEAUX Bernard  
Madame CHATRY Virginie  
Monsieur FLICHET Clément  
Madame GEOFFROY Elodie  
Madame LABILLOIS Jill  
Monsieur LABILLOY Laurent  
Madame LE CALVEZ Aude  
Monsieur MOUGIN Christian  
Madame THIEBEAUX Christine

**Membres absents :**

Madame BOQUET Nathalie  
Monsieur BRESSY Dany  
Monsieur COLLEAUX Jean-Claude  
Monsieur GADROY Guillaume  
Monsieur VIOT Olivier

Secrétaire de séance : Madame LE CALVEZ Aude

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

52\_2023 - Travaux démolition  
53\_2023 - Convention financière finale travaux route d'Eteignières  
54\_2023 - Travaux rue de l'Oiseau (2ème tranche)  
55\_2023 - Travaux toiture Mille Club  
56\_2023 - Travaux toiture salle polyvalente  
57\_2023 - Décisions dans le cadre des délégations  
58\_2023 - Décisions modificatives  
- Questions diverses

---

<b>52_2023 - Travaux démolition</b>
-------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a décidé d'exercer son droit de préemption le 19/04/2021 sur un immeuble et son terrain situé 19 Grande Rue car le bâtiment est vétuste et peut être détruit afin d'y construire un parking d'environ 30 places de stationnement.

Il informe l'assemblée que la démolition de cet immeuble d'habitation et la remise à niveau du terrain représente un coût de 77 500 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de faire procéder à la démolition de cet immeuble d'habitation pour un montant total de 77 500 € HT.

Monsieur le Maire ayant délégation pour demander des subventions à tout financeur, déposera une demande de DETR 2024 ainsi qu'une demande d'aide auprès de la Région Grand Est.

## 10 voix pour

### 53\_2023 - Convention financière finale travaux route d'Eteignières

La Commune de MAUBERT FONTAINE a émis le souhait de faire réaliser par la Communauté de communes des travaux d'assainissement – Route d'Eteignières et le Conseil Communautaire du 6 avril 2023 a validé cette demande.

Le coût prévisionnel est fixé à 141 648 € HT trottoirs et assainissement selon l'estimation du maître d'oeuvre (VRD Conseil).

De plus, la communauté de communes a choisi de déléguer (compte tenu de l'obtention de subvention par la commune) à la Commune de MAUBERT FONTAINE la maîtrise d'ouvrage des travaux relevant de la compétence intercommunale (assainissement pluvial).

Ainsi par convention en 13 avril 2023, la Commune et la Communauté de communes ont acté des montants prévisionnels des participations financières et fonds de concours dues par chacune.

Les travaux étant terminés, il est nécessaire d'arrêter la participation financière de la Communauté de communes à la Commune pour ce qui relève de sa compétence ainsi que le montant du fonds de concours dû par la Commune à la Communauté de communes pour les travaux d'assainissement des eaux pluviales.

Pour ces travaux ; compte-tenu du budget final de l'opération, le montant du fonds de concours et du remboursement des travaux à charge de la Communauté de communes est fixé à la somme de :

Partie Remboursement à la Commune des travaux 100 % à la charge de la Communauté de commune

- Pour la partie Assainissement des Eaux Pluviales : 52 799.52 € TTC soit 100% du coût total auquel il convient de retirer 11 017 € de subvention soit 41 782.52 €.

Partie Fonds de concours (versement par la commune à la Communauté de communes) :

- Pour la partie assainissement des Eaux Pluviales (travaux + études) : 10 999.90 € HT soit 25% du coût total HT selon la CLECT.

Le remboursement des travaux par la communauté de communes à la Commune seront mandatés selon les modalités suivantes :

- Pour la partie Assainissement des Eaux Pluviales : versé (sur production des factures acquittées et après réception des travaux sans réserve) en 2023.

Le fonds de concours à verser par la Commune à la Communauté de communes seront mandatés selon les modalités suivantes :

- Pour la partie assainissement des Eaux Pluviales : versé en 2023.

## 10 voix pour

#### **54\_2023 - Travaux rue de l'Oiseau (2ème tranche)**

La présente délibération annule et remplace la délibération 44\_2023 en date du 2 novembre 2023.

Monsieur le Maire explique que les terrains bordant le début de la rue de l'Oiseau (dans la continuité de la route d'Eteignières) étant désormais tous construits, il est possible de réaliser des travaux de trottoirs. L'opération totale est estimée à 70 500 € HT.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de réaliser ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de réaliser les travaux d'aménagement de trottoirs rue de l'Oiseau pour un montant total estimé à 70 500 € HT.

Monsieur le Maire ayant délégation pour demander des subventions à tout financeur, déposera une demande de DETR 2024.

Le Maître d'Oeuvre VRD Conseil se chargera de l'étude et de la constitution du dossier à transmettre aux services de l'Etat pour la demande de subvention.

**10 voix pour**

#### **55\_2023 - Travaux toiture Mille Club**

Monsieur le Maire explique que des travaux de réfection totale de la toiture du Mille Club doivent être entrepris rapidement pour cause d'infiltrations. L'opération totale est estimée à 26 702 € HT.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de réaliser ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de réaliser les travaux de réfection totale de la toiture du Mille Club pour un montant total estimé à 26 702 € HT.

Monsieur le Maire ayant délégation pour demander des subventions à tout financeur, déposera une demande de subvention auprès de la Région Grand Est au titre de 2024.

**10 voix pour**

#### **56\_2023 - Travaux toiture salle polyvalente**

Monsieur le Maire explique que des travaux de réfection totale des 2 toitures terrasses de la salle polyvalente doivent être entrepris rapidement pour cause d'infiltrations. L'opération totale est estimée à 43 083.58 € HT.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de réaliser ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de réaliser les travaux de réfection totale des 2 toitures terrasses de la salle polyvalente pour un montant total estimé à 43 083.58 € HT.

Monsieur le Maire ayant délégation pour demander des subventions à tout financeur, déposera une demande de subvention auprès de la Région Grand Est au titre de 2023.

**10 voix pour**

<b>57_2023 - Décisions dans le cadre des délégations</b>
--

Le maire informe le conseil des décisions prises dans le cadre des délégations :

- encaissement d'un chèque de 123.98 € de Groupama pour remboursement de franchise suite aboutissement du recours pour sinistre rue de Devant la Ville (choc véhicule du 02/04/2023 sur EP).

**10 non-participants**

<b>58_2023 - Décisions modificatives</b>
--

Pas de décision modificative.

**10 non-participants**

**Questions diverses**

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 19h45.

Madame LE CALVEZ Aude  
Secrétaire de séance

Monsieur MOUGIN Christian,  
Maire